



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-51205>

Département(s) de publication : **82**

Annonce n° **24-51205**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-38312

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Grand Montauban Communauté d'Agglomeration

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 24820009900013

Ville : MONTAUBAN CEDEX

Code postal : 82000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 82

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de création et d'entretien de signalisation horizontale pour le Grand Montauban Communauté d'agglomération

Code CPV principal - Descripteur principal : 45233221

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. La gestion, l'exploitation et l'entretien de toutes les voiries (chaussée, trottoir, accotement) et des espaces publics des 11 communes du Grand Montauban Communauté d'Agglomération sont de compétences de l'intercommunalité. Les travaux de signalisation horizontale consistent en la création et l'entretien de marquage au sol notamment dans le cadre de l'aménagement de voirie neuve, la modification de régime de priorité aux carrefours, la mise en oeuvre d'aménagements de sécurité type « écluse », tous travaux de signalisation horizontale en lien avec la compétence « Mobilité » (déplacements doux, transport public, covoiturage, etc...), tous travaux de reprise (entretien) des marquages au sol existants

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 06/05/2024 à 12h00, lire 13/05 /2024 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/04/2024